

# ***P R O C È S - V E R B A L***

Procès-verbal de la rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain, tenue à l'hôtel de ville de Champlain, au 819, Notre-Dame, Champlain (Québec), le 23 octobre 2012 à 19 h

Sont présents : M. Jean Houde – Ville de Champlain (exploitant)  
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie  
M. Philippe Dussol – Citoyen  
M. Marcel Marchand – Représentant de la municipalité de Champlain  
M. Raymond Beaudry – MRC des Chenaux  
M. Claude Pintal – Citoyen  
M. Christian Fortin – Municipalité de Batiscan

Est absent : M. Jacques Normandin – Association sportive et écologique de la Batiscan

Invités : M. Daniel Pépin, directeur, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Pierre Bouchard, président, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
Mme Sylvie Gamache, conseillère en communications, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
Mme Julie Pinard, chef de service environnement, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Stéphane Comtois, directeur des opérations et infrastructures, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Formant quorum, monsieur Jean Houde, ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités, et les remercie de leur présence.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jean Houde, invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée. Puis, il fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est convenu et de laisser le point VARIA ouvert.

Il est proposé par M. Christian Fortin et appuyé par M. Philippe Dussol d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. *Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
3. *Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 mai et du 8 novembre 2011;*
4. *Suivi du procès-verbal du 11 mai et du 8 novembre 2011;*
5. *Élection d'un président;*
6. *Orientation de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;*
7. *Travaux en cours et à venir sur le site d'enfouissement sanitaire de Champlain;*
8. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain;*
9. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain;*
10. *Varia;*
11. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
12. *Levée de la réunion.*

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 11 MAI ET DU 8 NOVEMBRE 2011**

M. Jean Houde invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 11 mai et du 8 novembre 2011.

Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, M. Marcel Marchand, appuyé de M. Claude Pintal, propose que le procès-verbal du 11 mai 2011 soit adopté tel quel.

Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, M. Marcel Marchand, appuyé de M. Philippe Dussol, propose que le procès-verbal du 8 novembre 2011 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 11 MAI ET DU 8 NOVEMBRE 2011**

Aucun point de suivi.

#### **5. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT**

M. Raymond Beaudry propose que M. Marcel Marchand soit le président du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain. M. Marchand est élu à l'unanimité.

#### **6. ORIENTATION DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

M. Pierre Bouchard présente un bref historique concernant le lieu d'enfouissement. Il mentionne qu'en 2009 le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a informé la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) que le lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain ne répondait pas aux normes (lieu d'enfouissement technique) et réclamait sa fermeture. La RGMRM a refusé ce scénario et a proposé un plan d'action de 9,5 millions de dollars pour rendre le site conforme. Même si le scénario de fermeture avait été retenu, les travaux de mise aux normes auraient dû être réalisés.

M. Marcel Marchand souligne qu'il est difficile de comprendre pourquoi le Comité de vigilance n'a pas été avisé, il y a trois ans, du scénario de fermeture du lieu d'enfouissement avancé par le MDDEP.

M. Bouchard souligne que la fusion administrative du lieu d'enfouissement de Champlain avec celui de St-Étienne-des-Grès était devenue nécessaire pour faire face à la compétition et résume les différentes procédures judiciaires jusqu'à ce jour. Il mentionne également que temps aussi longtemps que la RGMRM s'occupera du dossier, le lieu d'enfouissement de Champlain restera public et le chemin de contournement sera une priorité.

La RGMRM possède actuellement tous les terrains, sauf un, nécessaires à la construction du chemin de contournement et est en négociations avec la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir les autorisations.

M. Bouchard mentionne que le principal défi auquel fera face la RGMRM est d'obtenir la quantité minimum nécessaire de matières résiduelles à enfouir pour assurer l'opération de ses deux lieux d'enfouissement. Il ajoute que la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur au fil des ans (interdiction d'enfouir le bois, le papier, carton pour 2013-2015 et les matières organiques pour 2020) et la progression du recyclage ne faciliteront pas la tâche.

Pour ce qui est des matières organiques, la RGMRM prendra le temps de bien choisir la méthode de traitement qui sera retenue.

## **7. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAMPLAIN**

M. Stéphane Comtois mentionne que tous les travaux de mise aux normes (vieux L.E.S., torchère, traitement du lixiviat, ...) devraient être terminés en avril 2013.

M. Marchand mentionne qu'il est déçu d'apprendre seulement ce soir, que le lieu d'enfouissement était en si mauvais état.

M. Fortin mentionne qu'il serait intéressant que les membres du Comité de vigilance visitent le lieu d'enfouissement.

## **8. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAMPLAIN**

La quantité de matières résiduelles enfouie en 2011, à la fin du mois de septembre, était de 58 380 tonnes. En 2012, à pareille date, la quantité est de 39 117 tonnes. La quantité de matières résiduelles à enfouir pour assurer la rentabilité du lieu d'enfouissement est d'environ 85 000 tonnes.

Le constat actuel est que le lieu d'enfouissement respecte les normes, mais il n'y a pas suffisamment de matières résiduelles pour en assurer son fonctionnement. La RGMRM cherche des solutions.

## **9. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAMPLAIN**

Il n'y a eu aucun dépassement des normes pour l'eau à la sortie de l'étang en 2011. Un conseiller travaille avec la RGMRM pour améliorer le traitement de l'eau.

Au niveau des piézomètres à l'extérieur des murs de bentonite, il y a souvent des dépassements pour le fer et le manganèse. Cependant, la source de la problématique ne semble pas venir des

cellules d'enfouissement puisque la problématique n'est pas présente à l'intérieur des murs. La RGMRM continue de suivre ces paramètres et de chercher les causes de cette problématique.

#### **10. VARIA :**

Le Comité de vigilance constate que des demandes de certificat d'autorisation ont été déposées auprès du MDDEP sans qu'il en ait été avisé, ce qui contrevient à l'article 77 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Le Comité de vigilance demandera donc à la RGMRM, afin que l'article 77 soit respecté, de lui transmettre automatiquement à l'avenir toutes les informations concernant les demandes de certificats d'autorisation.

#### **11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

Il est convenu qu'une visite du lieu d'enfouissement sera organisée à la mi-novembre (2<sup>e</sup> semaine de novembre). M. Jean Houde vérifiera la disponibilité de M. Stéphane Comtois de la RGMRM afin qu'il soit présent lors de la visite.

#### **12. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

-----

CE 9<sup>IÈME</sup> JOUR DE JUILLET 2014



Patrick Simard, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement  
technique de Champlain